

Titre Professionnel Électricien d'Équipement du Bâtiment

(niveau 3)

RNCP 37 442 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37442/>

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ / PRÉREQUIS

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

Trouver une entreprise d'accueil en apprentissage

DURÉE

1 an – 468 heures

PROCHAINE SESSION

D'août 2026 à juillet 2027

PRÉSENCE AU CFA

En moyenne une semaine tous les 15 jours

NOMBRE DE PLACES

10

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Prise de contact sous 7 jours

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous réserve de signature du contrat d'apprentissage

Objectifs professionnels

Préparer l'apprenti.e à l'acquisition de compétences techniques, savoirs et savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future. A l'issue, il.elle sera capable de :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments
- Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Valeur ajoutée du centre

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti.e.s :

- La formation aux habilitations électriques H1B1
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Accompagnement individualisé alliant suivi socio-professionnel, éducatif et citoyen

Afin d'accompagner les apprenti.e.s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute (entretien individualisé)
- Service dédié à la recherche de contrat et à l'insertion professionnelle
- Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr
- Accès à un centre de documentation pédagogique



100%

Taux de satisfaction

*pour 4 apprentis depuis 2023



75%

Taux de réussite à l'examen

*pour 4 apprentis depuis 2023



100%

Sorties positives

*50% emploi dans les métiers visés & 50% poursuite d'études à 6 mois

Taux de rupture cumulé : **11%**

*pour 4 apprentis depuis 2023

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

Gratuit pour l'apprenti.e

Coût contrat : 7 200 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : 07/04/2026

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Une pédagogie active et contextualisée, intégrant les outils numériques et s'appuyant sur des plateaux techniques conformes aux exigences professionnelles.

La liste des formateurs est accessible sur demande (voir coordonnées du centre ci-dessous)

Individualisation des parcours

Adaptation des contenus, des rythmes et des modalités pédagogiques aux besoins de chaque apprenant.

Accessibilité handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – réglementation ERP

Service Handicap de l'UFA : melanie.bourre@jeanbosco-guines.fr

Modalités d'évaluation

Évaluation continue des compétences, basée sur des mises en situation pratiques et formalisée par des bilans semestriels. Évaluation finale réalisée devant un jury agréé. Possibilité de valider le titre par blocs de compétences CCP.

Validation /Sanction (certificateur)

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Date d'enregistrement de la certification : 28/03/2023

Pas de lien vers d'autres certifications professionnelles ou habilitations.

Perspectives post formation

Titre professionnel EIMSA (N3), Titre professionnel Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité (N4)

Débouchés Professionnels

Électricien, Électricien en bâtiment, Monteur électricien, Installateur électricien, Tableautiste en électricité

Équivalence : Non

Passerelle : Non

Le salaire de l'apprenti.e en Bâtiment Travaux publics (BTP)

Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 823,03€ - sur la base de 35 h

1 AN

<18 ans BTP	40% soit 729,21€
18 à 20 ans BTP	50% soit 911,51€
21 à 25 ans BTP	55% soit 1 002,67€
26 ans et + BTP	100% soit 1 823,03€

